



Rapport de prestataire au bailleur

Par **Grande**, le **28/07/2012** à **12:17**

Bonjour,
Nous avons depuis longtemps des soucis avec nos wc, nous n'avons plus de pressions et une fuite du robinet nous avons déjà eu à faire à un technicien qui était venu réparer mais ça a tellement été bien fait que ça n'a pas duré, j'ai donc appelé le prestataire de notre bailleur je vous précise que notre immeuble a été racheté par un nouveau bailleur, le prestataire est donc venu pour réparer la fuite et en démontant le toilette il s'est aperçu qu'il avait énormément de tartre tellement qu'il n'y avait plus de passage voilà pourquoi il n'y a plus de pressions il m'a donc dit qu'il allait faire un rapport à notre bailleur pour qu'il demande à ce que soit effectué un changement de nos wc et m'a dit que le robinet était réparé une fois parti je me suis aperçu que la fuite n'était pas réparée et qu'il m'en avait créé une deuxième en me démontant le wc, j'ai téléphoné au prestataire et ils m'ont répondu d'attendre d'avoir les nouvelles du rapport auprès du bailleur ce que j'ai donc fait seulement la réponse que j'ai reçu du bailleur me semble aberrante ils nous ont répondu que le wc devrait être changé à nos frais alors que ces wc sont ultra vétustes ils n'ont jamais été changés depuis la construction de l'immeuble est-ce vraiment à nous de payer le changement de nos wc? merci de me renseigner.
Cordialement. Mme Grandé Audrey.

Par **cocotte1003**, le **28/07/2012** à **13:42**

Bonjour, les frais d'entretien sont à la charge du locataire donc si les problèmes viennent du fait que les toilettes sont entartrées, il faut les détartrer sinon les changements de Wc dus à l'usure sont à la charge du bailleur, cordialement